

CERTIFICAT DE PREPARATION MECANIQUE

L'équipage certifie avoir effectué les réparations suivantes :

Immatriculation du véhicule :

13 RÉPARATIONS OBLIGATOIRES (CONTRÔLE GARAGISTE)

- 4 pneus neufs ou en très bon état (moins de 2 ans) et 2 roues de secours en bon état (matériel de sécurité obligatoire), équilibrage et parallélisme contrôlé
- 4 freins neufs avant arrière et liquide de frein purgé (matériel de sécurité obligatoire)
- Courroie distribution de moins de 5 ans ou 80000 kilomètres (remplacer le silentbloc moteur lors de l'intervention) et pompe à eau de moins de 5 ans
- Courroie d'alternateur de moins de 5 ans
- Joint de culasse neuf
- Huile de moteur vidangée et filtres à huile à huile, à air et essence neufs
- Batterie neuve ou de moins de 3 ans (changement des cosses)
- 4 bougies d'allumage neuves (voiture essence) ou 4 bougies de préchauffage neuves (voiture diesel)
- Remplacement ou révision de l'alternateur (moins de 2 ans) Panne récurrente !
- Contrôle des trains roulants (direction, rotules, silentblocs, roulements, amortisseurs...) et remplacement des pièces si anomalies
- Installation d'une plaque de protection (boîte de vitesse, carter et réservoir) conforme aux spécifications
- Installation de deux anneaux de remorquage (avant et arrière) soudés sur le châssis conforme aux spécifications. Attelage remorque autorisé à l'arrière
- Prévoir une paire d'amortisseurs arrière supplémentaire

7 RÉPARATIONS RECOMMANDÉES (SANS CONTRÔLE)

- Embrayage en très bon état
- Contrôle du circuit de refroidissement et remplacement des durites abîmées
- Démarreur en bon état
- Transmissions droite et gauche en bon état (cardans)
- Nettoyage ou réfection des étriers de freins avant
- Nettoyage carburateur (voiture essence)
- Rampe barre LED pour être visible dans le désert

L'équipage doit avoir conduit au minimum 1500 kilomètres avec la Peugeot 205 avant de prendre le départ.

L'équipage atteste sur l'honneur avoir effectué les réparations obligatoires demandées par l'organisation pour prendre le départ et s'engage à assumer les conséquences inhérentes à un défaut de préparation mécanique de son véhicule.

Date et signatures de l'équipage :

Date et signature du professionnel ayant réalisé ou contrôlé les réparations :